RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION

HAAC

Cotonou, le 16 MAI 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE PORTANT ULTIME MISE EN DEMEURE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION AUX TELEVISIONS NON AUTORISÉES QUI ÉMETTENT PAR SATELLITE AU BÉNIN

N°007 -25/HAAC/PT/CLC/CMED/SG/SGA/SCS.

Les télévisions pirates dont les noms suivent : DOYI DOSLO TV, NOE TV, POWER TV, TELE EVANGELIQUE, WADEDJI TV, AMAZONE, LIBERTY BENIN TV, HOPE TV PLUS, JES TV et d'autres, qui continuent d'émettre malgré la mise en demeure de la HAAC leur enjoignant de cesser leurs activités, sont instamment invitées à respecter cette injonction, sous peine de subir les rigueurs de la loi, notamment le démantèlement de leurs équipements.

Le présent communiqué de presse est une ultime mise en demeure aux télévisions réfractaires ainsi qu'à tous les médias émettant illégalement au Bénin.

Pour le Président & P.O.
Le Secrétaire Général

François K. AWOUDO